

28 nov 2012 -10:57

Appartient à Conseil des ministres du 30 novembre 2012

Désignation des services chargés de surveiller l'exécution des normes et prescriptions européennes en matière de sécurité alimentaire

Sur proposition de la ministre des Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de l'Agriculture Sabine Laruelle, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal* qui vise à désigner les services chargés de surveiller l'exécution des dispositions légales de l'Union européenne qui relèvent des compétences de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA).

Le projet rend leur compétence aux services de certaines villes et communes qui étaient auparavant compétents pour constater les infractions à la réglementation sur la sécurité alimentaire dans le commerce de détail. Les communes qui le souhaitent peuvent rattacher leurs contrôles au programme de contrôle de l'AFSCA. Ils doivent alors souscrire à certaines conditions afin de se conformer aux contrôles officiels de l'AFSCA. Tous les contrôles seront ainsi en concordance et répondront aux exigences officielles du règlement n° 882/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004.

** modifiant l'arrêté royal du 19 décembre 2002.*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture
Avenue de la Toison d'or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 250 03 03
<http://www.sabelaruelle.be>